

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Ville de VALENTIGNEY**

ARRÊTÉ N° 2025-299

Arrêté portant délégation de signature à Mme Béatrice RENGUAIN pour l'établissement des listes électorales de la commune de VALENTIGNEY ;

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-19,
- Vu le Code électoral et notamment son article L.18,
- Vu la Loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales et notamment de son article 4,
- Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 dite loi « engagement et proximité » et son article 112,
- Vu le décret n°2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du REU et notamment en application des dispositions de l'article 2,
- Vu le décret n°2018-350 du 14 mai 2018 portant sur les modalités d'inscription sur les listes électorales.
- Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019.
- Vu l'Instruction ministérielle du 21 novembre 2018 portant sur la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,
- **CONSIDERANT** la mise en place de la réforme électorale de 2019,
- **CONSIDERANT** la mise en place du Registre Electoral Unique (REU) pour la gestion des listes électorales entre l'INSEE et la Mairie de Valentigney,
- **CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la bonne administration locale sous l'autorité de M. le Maire et la continuité du service public en matière d'inscription, radiation et de gestion des données état-civil des électeurs et des électrices,
- **CONSIDERANT** que Mme Béatrice RENGUAIN, Agent Administratif, exerce la fonction de responsable du service Elections/Logements/Recensement de la population au sein de la Mairie de Valentigney, il est donc nécessaire de lui donner délégation de signature en matière d'établissement des listes électorales, d'habilitation à déposer sur le Registre Electoral Unique, à exploiter les données état civil et à communiquer celles-ci aux membres de la commission de contrôle,

ARRETE :

ARTICLE 1 : M. Phillippe GAUTIER, Maire de Valentigney, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme Béatrice RENGUAINE en matière d'établissement des listes électorales pour :

- Vérifier si la demande d'inscription de l'électeur/l'électrice répond aux dispositions mentionnées aux articles L.11, L.12 et L.15-1 du Code électoral et ce dans un délai de 5 jours.
- De radier l'électeur/l'électrice qui ne remplit plus aucune des conditions mentionnées aux dispositions des articles L.11, L.12 et L.15-1 du Code électoral à l'issue d'une procédure contradictoire obligatoire.
- De notifier aux électeurs/électrices intéressé(e)s, dans un délai de 2 jours maximum, les décisions prises (inscription ou radiation),
- De transmettre les mouvements dans le même délai à l'INSEE aux fins de mise à jour du Répertoire Electoral Unique (REU) via le portal dématérialisé ELIRE,

ARTICLE 2 : Mme Béatrice RENGUAINE est habilitée à avoir accès, dans la limite de son activité professionnelle, aux données à caractère personnel et aux informations enregistrées dans le système de gestion du Répertoire Electoral Unique (REU) de la commune,

ARTICLE 3 : Mme Béatrice RENGUAINE est habilitée à donner accès aux données à caractère personnel et aux informations enregistrées dans le système de gestion du Répertoire Electoral Unique (REU) de la commune aux membres de la Commission de contrôle qui sont habilités à contrôler les listes électorales de la commune,

ARTICLE 4 : L'ampliation du présent arrêté est faite à M. le Préfet du Doubs et notifié à l'intéressée.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté du Maire peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal administratif territorialement compétent peut être aussi saisi par l'application informatique Télerecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Valentigney, le 07 novembre 2025



Notifié à l'agent le

(date et signature)

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251107-2025-299-AI
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025